

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Tombé

N° 493

AMENDEMENT

présenté par
M. Isaac-Sibille

ARTICLE 18

I. – Après le mot :

« relative »,

insérer les mots :

« à la perte d'autonomie, aux dispositifs de soins palliatifs, des malades en fin de vie et de leurs proches, ».

II. – En conséquence, supprimer les mots :

« et aux soins palliatifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre en place des campagnes d'information autour de l'accompagnement à la perte d'autonomie et à la fin de vie.

La société est empreinte d'inquiétudes concernant la maladie, le vieillissement et la fin de vie. Ces moments de la vie sont pratiquement devenus tabou dans notre société, les rendant encore plus difficiles à accepter pour les Français. Une envie de maîtrise totale émerge de ce tabou grandissant. Ces campagnes d'information visent donc à réintégrer dans la sphère publique les questions de perte d'autonomie, de maladie, de traitement et de fin de vie, afin de lever le voile sur ces aspects inhérents à la vie et de donner aux Français les moyens d'y faire face.

